

**DELIBERATION**

**Bureau du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement  
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse**

nombre de membres : 14

quorum : 8

titulaires présents : 8

pouvoir : 0

ayant pris part à la  
délibération : 8

date de la convocation :

14 octobre 2022

**SEANCE DU 26 OCTOBRE 2022**

L'an deux mille vingt et un, le seize mars à dix huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural de Bonzée, sous la présidence de Dominique MOUSSA.

**2022/10 N°1B**

**Objet de la Délibération :**  
**Attribution du marché de  
traitement des biodéchets  
collectés sur la CAGV »**

Présents : Mmes H.OLIVIER, J.ANTOINE,  
MM D.MOUSSA, S.OBARA, J-P.COLIN, B.GOEURIOT, P.HENRY,  
B.GILSON,

Était excusés : P. DEHAND,

Pouvoirs :

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu le lancement d'un appel d'offres, le 12 aout 2022, relatif à au traitement des biodéchets collectés sur la Communauté d'agglomération du Grand Verdun.

Considérant que la commission d'appel d'offres, réunie le 4 octobre dernier, a analysé les offres reçues,

Considérant que dans cette analyse d'offres, la commission d'appel d'offre a retenue l'offre de la société DECAVERT,

Entendu l'exposé du Président,

**Le Bureau**, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité,

**DECIDE** d'attribuer le marché de traitement des biodéchets collectés sur la CAGV à la société DECAVERT,

**CHARGE** son Président de la mise en œuvre de cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

POUR COPIE CONFORME,  
Le Président,  
Dominique MOUSSA



**Rendue exécutoire par affichage et envoi à la Préfecture de la Meuse le**

**Recours, informations des usagers.** Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'informations établies à votre usage par le Tribunal Administratif de Nancy. Elles vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les pouvoirs du juge administratif, la façon de le saisir, les frais d'un recours, etc. Adressées gratuitement sur simple demande, par lettre ou par téléphone au : Tribunal Administratif. de Nancy - 5, Place de la Carrière - C.O. N° 28 - 54036 NANCY Cedex - Tél. : 03.83.35.40.98

REÇU EN PREFECTURE

le 27/10/2022

Application agréée E-legalite.com